



**PREFECTURE  
REGION ILE DE  
FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°IDF-035-2024-10

PUBLIÉ LE 17 OCTOBRE 2024

# Sommaire

## **Agence Régionale de Santé / Agence régionale de santé**

### **d'Ile-de-France-Département affaires juridiques et marchés publics**

IDF-2024-10-15-00014 - Arrêté de la délégation de signature n°2024-10-DFAC-7440 (2 pages)	Page 4
IDF-2024-10-15-00013 - Arrêté n°2024-10-DFAC-7438 portant sur l'abrogation des arrêtés de délégation de signature antérieurs à l'effet de signer les actes valant engagement juridique et la certificat des services faits (1 page)	Page 7
IDF-2024-10-15-00015 - Arrêté n°2024-10-DFAC-7442 portant délégation de signature « ordonnateur » du directeur général de l'agence régionale de santé île-de-France???? (2 pages)	Page 9
IDF-2024-10-15-00016 - Arrêté n°2024-10-DFAC-7444 portant délégation de signature « ordonnateur » du directeur général de l'agence régionale de santé île-de-France?? (2 pages)	Page 12
IDF-2024-10-15-00017 - Arrêté n°2024-10-DFAC-7444 portant délégation de signature « ordonnateur » du directeur général de l'agence régionale de santé île-de-france?? (2 pages)	Page 15
IDF-2024-10-15-00019 - Arrêté n°2024-10-DFAC-7452 portant délégation de signature "ordonnateur" du directeur général de l'agence régionale de santé île-de-France (2 pages)	Page 18

### **Direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris / Service du droit pénitentiaire**

IDF-2024-10-14-00004 - Arrêté portant subdélégation de signature du Directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris (6 pages)	Page 21
--	---------

### **Préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris-Secrétariat général aux politiques publiques / Direction des affaires juridiques**

IDF-2024-10-17-00005 - Arrêté portant délégation de signature aux agents de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris et de la direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile-de-France, porteurs ou référents de la carte d'achat (5 pages)	Page 28
IDF-2024-10-17-00006 - Arrêté portant délégation de signature aux agents du centre de services partagés régional de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, en matière d'ordonnancement et d'exécution budgétaire (3 pages)	Page 34

### **Rectorat de l'académie de Créteil / Affaires juridiques**

IDF-2024-10-17-00001 - Arrêté du 17 octobre 2024 portant délégation de signature à monsieur Julien LALIVE, chef de la division des personnels enseignants (DPE) du rectorat de Créteil (3 pages)	Page 38
--	---------

IDF-2024-10-17-00002 - Arrêté du 17 octobre 2024 portant délégation de signature à monsieur Freddy LEROUX, chef du département appui, conseil et suivi des établissements scolaires (DACSES) au rectorat de l'académie de Créteil (1 page)

Page 42

Agence Régionale de Santé

IDF-2024-10-15-00014

Arrêté de la délégation de signature  
n°2024-10-DFAC-7440

## AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N° 2024-10-DFAC-7440

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR » DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE  
L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le code de la santé publique, et notamment les articles L. 1432-2 et R-1432-55 ;
- VU** Le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France, à compter du 29 avril 2024 ;

- CONSIDÉRANT** les centres de responsabilité budgétaires (ci-après dénommés CRB) entre lesquels sont répartis les autorisations d'engagements et crédits de paiements budgétaires alloués à l'Agence régionale de santé Île-de-France :
- CRB Pilotage ci-après dénommé CRB PILOT ;
  - CRB Frais généraux ci-après dénommé CRB FG ;
  - CRB Immobilier ci-après dénommé CRB IMMO ;
  - CRB Logistique et sécurité ci-après dénommé CRB LOG ;
  - CRB Soutien juridique ci-après dénommé CRB JURIS ;
  - CRB Masse salariale ci-après dénommé CRB PAYE ;
  - CRB Recrutement et formation ci-après dénommé CRB FOREC ;
  - CRB Relations sociales ci-après dénommé CRB SOC ;
  - CRB Innovation, recherche et transformation numérique ci-après dénommé CRB DINOVA ;
  - CRB Informatique ci-après dénommé CRB SI ;
  - CRB Veille et sécurité sanitaire ci-après dénommé CRB DVSS ;
  - CRB Santé publique ci-après dénommé CRB DSP ;
  - CRB Offre de soins ci-après dénommé CRB DOS ;
  - CRB Autonomie ci-après dénommé CRB DA ;
  - CRB Communication ci-après dénommé CRB COM ;
  - CRB Documentation ci-après dénommé CRB DOC ;
  - CRB Démocratie sanitaire ci-après dénommé CRB DEMOS .

## ARRÊTE

- ARTICLE 1<sup>er</sup> :** En cas d'empêchement de **Monsieur Vincent METTAUER**, secrétaire général, délégation de signature est donnée à **Madame Stéphanie AFTIMOS, secrétaire générale adjointe**, à effet de signer, à compter du **7 octobre 2024**, et dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement allouées au **CRB PAYE** les actes valant engagement juridique **sans limitation de montant**, et dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement allouées aux **CRB FG, FOREC, IMMO, JURIS, LOG, SI, COM, DOC** et **SOC**, les actes valant engagement juridique **inférieur ou égal à 150 000 euros HT** pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget principal.
- ARTICLE 2<sup>e</sup> :** Délégation de signature est donnée à **Madame Stéphanie AFTIMOS, secrétaire générale adjointe**, à effet de signer, à compter du **7 octobre 2024**, et dans le cadre exclusif des crédits de paiement alloués aux **CRB PAYE, FG, FOREC, IMMO, JURIS, LOG, SI, COM, DOC** et **SOC**, la certification des services faits valant ordre de payer donné au comptable.
- ARTICLE 3<sup>e</sup> :** Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Saint-Denis, 15 octobre 2024

Le Directeur général  
de l'Agence régionale de santé  
Île-de-France

**SIGNÉ**

[SignatureField#1]

Agence Régionale de Santé

IDF-2024-10-15-00013

Arrêté n°2024-10-DFAC-7438 portant sur  
l'abrogation des arrêtés de délégation de  
signature antérieurs à l'effet de signer les actes  
valant engagement juridique et la certificat des  
services faits

## AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N° 2024-10-DFAC-7438

**PORTANT ABROGATION DES ARRÊTÉS DE DELEGATION DE SIGNATURE ANTERIEURS À  
EFFET DE SIGNER LES ACTES VALANT ENGAGEMENT JURIDIQUE ET LA CERTIFICATION  
DES SERVICES FAITS**

### LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le code de la santé publique, et notamment les articles L. 1432-2 et R-1432-55 ;
- VU** Le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France, à compter du 29 avril 2024 ;

### ARRÊTE

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** Sont abrogés à compter du 7 octobre 2024 les arrêtés suivants, portant délégation de signature à effet de signer les actes valant engagement juridique et la certification des services faits :

Arrêté n°2024-109 (ELBAZ) du 2 septembre 2024 ;  
Arrêté n°2024-110 (BERTELLE) du 2 septembre 2024 ;  
Arrêté n°2024-111 (GHERRAM) du 2 septembre 2024 ;  
Arrêté n°2024-112 (PORTE-HAQUIN) du 2 septembre 2024 .

**ARTICLE 2<sup>e</sup> :** Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Saint Denis, 15 octobre 2024

Le Directeur général  
de l'Agence régionale de santé  
Île-de-France

**SIGNÉ**

[SignatureField#1]

Agence Régionale de Santé

IDF-2024-10-15-00015

Arrêté n°2024-10-DFAC-7442 portant délégation  
de signature « ordonnateur » du directeur  
général de l'agence régionale de santé  
île-de-France

## AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N° 2024-10-DFAC-7442

**PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR » DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE  
L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE**

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE**

- VU** le code de la santé publique, et notamment les articles L. 1432-2 et R-1432-55 ;
- VU** Le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France, à compter du 29 avril 2024 ;

**CONSIDÉRANT** les centres de responsabilité budgétaires (ci-après dénommés CRB) entre lesquels sont répartis les autorisations d'engagements et crédits de paiements budgétaires alloués à l'Agence régionale de santé Île-de-France :

- CRB Pilotage ci-après dénommé CRB PILOT ;
- CRB Frais généraux ci-après dénommé CRB FG ;
- CRB Immobilier ci-après dénommé CRB IMMO ;
- CRB Logistique et sécurité ci-après dénommé CRB LOG ;
- CRB Soutien juridique ci-après dénommé CRB JURIS ;
- CRB Masse salariale ci-après dénommé CRB PAYE ;
- CRB Recrutement et formation ci-après dénommé CRB FOREC ;
- CRB Relations sociales ci-après dénommé CRB SOC ;
- CRB Innovation, recherche et transformation numérique ci-après dénommé CRB DINOVA ;
- CRB Informatique ci-après dénommé CRB SI ;
- CRB Veille et sécurité sanitaire ci-après dénommé CRB DVSS ;
- CRB Santé publique ci-après dénommé CRB DSP ;
- CRB Offre de soins ci-après dénommé CRB DOS ;
- CRB Autonomie ci-après dénommé CRB DA ;
- CRB Communication ci-après dénommé CRB COM ;
- CRB Documentation ci-après dénommé CRB DOC ;
- CRB Démocratie sanitaire ci-après dénommé CRB DEMOS .

## ARRÊTE

- ARTICLE 1<sup>er</sup> :** En cas d'empêchement de **Monsieur Vincent METTAUER**, secrétaire général et de **Madame Stéphanie AFTIMOS**, secrétaire générale adjointe, et de **Madame Katia PORTE-HAQUIN**, responsable du département administration du personnel, délégation de signature est donnée à **Madame Marie-Claire BERTELLE, responsable du département recrutement, parcours et compétences** à effet de signer, **à compter du 7 octobre 2024**, et dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement allouées au **CRB PAYE**, les actes valant engagement juridique **sans limitation de montant**.
- ARTICLE 2<sup>e</sup> :** Délégation de signature est donnée à **Madame Marie-Claire BERTELLE, responsable du département recrutement, parcours et compétences** à effet de signer, **à compter du 7 octobre 2024**, et dans le cadre exclusif des crédits de paiement alloués au **CRB PAYE**, la certification des services faits valant ordre de payer donné au comptable.
- ARTICLE 3<sup>e</sup> :** Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Saint Denis, 15 octobre 2024

Le Directeur général  
de l'Agence régionale de santé  
Île-de-France

**SIGNÉ**

[SignatureField#1]

Agence Régionale de Santé

IDF-2024-10-15-00016

Arrêté n°2024-10-DFAC-7444 portant délégation  
de signature « ordonnateur » du directeur  
général de l'agence régionale de santé  
île-de-France

## AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N° 2024-10-DFAC-7444

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR » DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE  
L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

### LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le code de la santé publique, et notamment les articles L. 1432-2 et R-1432-55 ;
- VU** Le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France, à compter du 29 avril 2024 ;

- CONSIDÉRANT** les centres de responsabilité budgétaires (ci-après dénommés CRB) entre lesquels sont répartis les autorisations d'engagements et crédits de paiements budgétaires alloués à l'Agence régionale de santé Île-de-France :
- CRB Pilotage ci-après dénommé CRB PILOT ;
  - CRB Frais généraux ci-après dénommé CRB FG ;
  - CRB Immobilier ci-après dénommé CRB IMMO ;
  - CRB Logistique et sécurité ci-après dénommé CRB LOG ;
  - CRB Soutien juridique ci-après dénommé CRB JURIS ;
  - CRB Masse salariale ci-après dénommé CRB PAYE ;
  - CRB Recrutement et formation ci-après dénommé CRB FOREC ;
  - CRB Relations sociales ci-après dénommé CRB SOC ;
  - CRB Innovation, recherche et transformation numérique ci-après dénommé CRB DINOVA ;
  - CRB Informatique ci-après dénommé CRB SI ;
  - CRB Veille et sécurité sanitaire ci-après dénommé CRB DVSS ;
  - CRB Santé publique ci-après dénommé CRB DSP ;
  - CRB Offre de soins ci-après dénommé CRB DOS ;
  - CRB Autonomie ci-après dénommé CRB DA ;
  - CRB Communication ci-après dénommé CRB COM ;
  - CRB Documentation ci-après dénommé CRB DOC ;
  - CRB Démocratie sanitaire ci-après dénommé CRB DEMOS.

## ARRÊTE

- ARTICLE 1<sup>er</sup> :** En cas d'empêchement de **Monsieur Vincent METTAUER**, secrétaire général et de **Madame Stéphanie AFTIMOS**, secrétaire générale adjointe, délégation de signature est donnée à **Monsieur Samir ELBAZ**, **directeur du pôle performance, achats et services généraux**, à effet de signer, à compter du **7 octobre 2024**, et dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement allouées aux **CRB FG, FOREC, IMMO, JURIS, LOG, SI, COM, DOC et SOC**, les actes valant engagement juridique **inférieur ou égal à 150 000 euros HT** pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget principal.
- ARTICLE 2<sup>e</sup> :** Délégation de signature est donnée à **Monsieur Samir ELBAZ**, **directeur du pôle performance, achats et services généraux**, à effet de signer, à compter du **7 octobre 2024**, et dans le cadre exclusif des crédits de paiement alloués aux **CRB FG, FOREC, IMMO, JURIS, LOG, SI, COM, DOC et SOC**, la certification des services faits valant ordre de payer donné au comptable.
- ARTICLE 3<sup>e</sup> :** Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Saint Denis, 15 octobre 2024

Le Directeur général  
de l'Agence régionale de santé  
Île-de-France

**SIGNÉ**

[Signature Field#1]

Agence Régionale de Santé

IDF-2024-10-15-00017

Arrêté n°2024-10-DFAC-7444 portant délégation  
de signature « ordonnateur » du directeur  
général de l'agence régionale de santé  
île-de-france

## AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N° 2024-10-DFAC-7444

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR » DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE  
L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

### LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le code de la santé publique, et notamment les articles L. 1432-2 et R-1432-55 ;
- VU** Le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France, à compter du 29 avril 2024 ;

- CONSIDÉRANT** les centres de responsabilité budgétaires (ci-après dénommés CRB) entre lesquels sont répartis les autorisations d'engagements et crédits de paiements budgétaires alloués à l'Agence régionale de santé d'Île-de-France :
- CRB Pilotage ci-après dénommé CRB PILOT ;
  - CRB Frais généraux ci-après dénommé CRB FG ;
  - CRB Immobilier ci-après dénommé CRB IMMO ;
  - CRB Logistique et sécurité ci-après dénommé CRB LOG ;
  - CRB Soutien juridique ci-après dénommé CRB JURIS ;
  - CRB Masse salariale ci-après dénommé CRB PAYE ;
  - CRB Recrutement et formation ci-après dénommé CRB FOREC ;
  - CRB Relations sociales ci-après dénommé CRB SOC ;
  - CRB Innovation, recherche et transformation numérique ci-après dénommé CRB DINOVA ;
  - CRB Informatique ci-après dénommé CRB SI ;
  - CRB Veille et sécurité sanitaire ci-après dénommé CRB DVSS ;
  - CRB Santé publique ci-après dénommé CRB DSP ;
  - CRB Offre de soins ci-après dénommé CRB DOS ;
  - CRB Autonomie ci-après dénommé CRB DA ;
  - CRB Communication ci-après dénommé CRB COM ;
  - CRB Documentation ci-après dénommé CRB DOC ;
  - CRB Démocratie sanitaire ci-après dénommé CRB DEMOS.

## ARRÊTE

- ARTICLE 1<sup>er</sup> :** En cas d'empêchement de **Monsieur Vincent METTAUER**, secrétaire général, de **Madame Stéphanie AFTIMOS**, secrétaire générale adjointe, et de **Monsieur Samir ELBAZ**, directeur du pôle performance, achats et services généraux, délégation de signature est donnée à **Monsieur Reda GHERRAM, Responsable du Service Achats, commandes et Frais de déplacement**, à effet de signer, à compter du **7 octobre 2024**, et dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement allouées aux **CRB FG, FOREC, IMMO, JURIS, LOG, SI, COM, DOC** et **SOC**, les actes valant engagement juridique inférieur ou égal à **150 000 euros HT** pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget principal.
- ARTICLE 2<sup>e</sup> :** Délégation de signature est donnée à **Reda GHERRAM, Responsable du Service Achats, commandes et Frais de déplacement**, à effet de signer, à compter du **7 octobre 2024**, et dans le cadre exclusif des crédits de paiement alloués aux **CRB FG, FOREC, IMMO, JURIS, LOG, SI, COM, DOC** et **SOC**, la certification des services faits valant ordre de payer donné au comptable.
- ARTICLE 3<sup>e</sup> :** Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Saint Denis, 15 octobre 2024

Le Directeur général  
de l'Agence régionale de santé  
Île-de-France

**SIGNÉ**

[SignatureField#1]

Agence Régionale de Santé

IDF-2024-10-15-00019

Arrêté n°2024-10-DFAC-7452 portant délégation  
de signature "ordonnateur" du directeur général  
de l'agence régionale de santé île-de-France

## AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N° 2024-10-DFAC-7452

**PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR » DU DIRECTEUR GENERAL DE  
L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE**

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE**

- VU** le code de la santé publique, et notamment les articles L. 1432-2 et R-1432-55 ;
- VU** Le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France, à compter du 29 avril 2024 ;

- CONSIDÉRANT** les centres de responsabilité budgétaires (ci-après dénommés CRB) entre lesquels sont répartis les autorisations d'engagements et crédits de paiements budgétaires alloués à l'Agence régionale de santé Île-de-France :
- CRB Pilotage ci-après dénommé CRB PILOT
  - CRB Frais généraux ci-après dénommé CRB FG
  - CRB Immobilier ci-après dénommé CRB IMMO
  - CRB Logistique et sécurité ci-après dénommé CRB LOG
  - CRB Soutien juridique ci-après dénommé CRB JURIS
  - CRB Masse salariale ci-après dénommé CRB PAYE
  - CRB Recrutement et formation ci-après dénommé CRB FOREC
  - CRB Relations sociales ci-après dénommé CRB SOC
  - CRB Innovation, recherche et transformation numérique ci-après dénommé CRB DINO
  - CRB Informatique ci-après dénommé CRB SI
  - CRB Veille et sécurité sanitaire ci-après dénommé CRB DVSS
  - CRB Santé publique ci-après dénommé CRB DSP
  - CRB Offre de soins ci-après dénommé CRB DOS
  - CRB Autonomie ci-après dénommé CRB DA
  - CRB Communication ci-après dénommé CRB COM
  - CRB Documentation ci-après dénommé CRB DOC
  - CRB Démocratie sanitaire ci-après dénommé CRB DEMOS ;

## ARRÊTE

- ARTICLE 1<sup>er</sup> :** En cas d'empêchement de **Monsieur Vincent METTAUER**, secrétaire général et de **Madame Stéphanie AFTIMOS**, secrétaire générale adjointe, délégation de signature est donnée à **Madame Katia PORTE-HAQUIN, responsable du département administration du personnel**, à effet de signer, à compter du **7 octobre 2024**, et dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement allouées au **CRB PAYE**, les actes valant engagement juridique **sans limitation de montant**.
- ARTICLE 2<sup>e</sup> :** Délégation de signature est donnée à **Madame Katia PORTE-HAQUIN, responsable du département administration du personnel**, à effet de signer, à compter du **7 octobre 2024**, et dans le cadre exclusif des crédits de paiement alloués au **CRB PAYE**, la certification des services faits valant ordre de payer donné au comptable.
- ARTICLE 3<sup>e</sup> :** Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Saint-Denis, 15 octobre 2024

Le Directeur général  
de l'Agence régionale de santé  
Île-de-France

**SIGNÉ**

[SignatureField#1]

Direction interrégionale des services  
pénitentiaires de Paris

IDF-2024-10-14-00004

Arrêté portant subdélégation de signature du  
Directeur interrégional des services  
pénitentiaires de Paris

DIRECTION  
**DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE**

DIRECTION INTERREGIONALE  
DES SERVICES PENITENTIAIRES DE PARIS

DEPARTEMENT DES RESSOURCES HUMAINES  
ET DES RELATIONS SOCIALES

**ARRÊTÉ**

portant subdélégation de signature du Directeur interrégional  
des services pénitentiaires de Paris

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°66-874 du 21 novembre 1966 portant règlement d'administration publique relatif au statut spécial des fonctionnaires des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire ;

Vu le décret n°66-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat pris pour l'application de l'article 7 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret 87-604 du 31 juillet 1987 relatif à l'habilitation des personnes auxquelles peuvent être confiées certaines fonctions dans les établissements pénitentiaires ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret 97-1188 du 24 décembre 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

Vu les décrets 2008-1489 et 1491 du 30 décembre 2008 modifiant le ressort territorial des DISP ;

Vu le décret n°94-874 du 07 octobre 1994 fixant les dispositions communes applicables aux stagiaires de l'Etat et des établissements publics ;

Vu le décret 97-3 du 07 janvier 1997 portant déconcentration de la gestion de certains personnels relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté JUSK 0906392A du 12 mars 2009 relatif à la déconcentration de la gestion de certains personnels relevant des services de l'administration pénitentiaire ;

Vu l'arrêté JUSK2209102A du 21 mars 2022 modifiant l'arrêté du 12 mars 2009 relatif à la déconcentration de la gestion de certains personnels relevant des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire ;

Vu la circulaire FP du 30 janvier 1989 relative à la protection sociale contre les risques maladie et accidents de service ;

Vu la circulaire n°001108 du 06 novembre 2008 relatif à la protection statutaire des agents des services pénitentiaires ;

Vu l'arrêté du 19 avril 2021 portant nomination de Monsieur Stéphane SCOTTO, directeur fonctionnel des services pénitentiaires, en qualité de directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris, à compter du 10 mai 2021 ;

Vu l'arrêté du Directeur de l'administration pénitentiaire du 26 septembre 2024 portant délégation de signature à Monsieur Stéphane SCOTTO, directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris ;

## ARRETE

### Article 1<sup>er</sup>

L'arrêté du 1<sup>er</sup> septembre 2024, portant subdélégation de signature du Directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris est abrogé ;

### Article 2

Dans le cadre de la délégation de signature instituée par l'arrêté susvisé, et en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Stéphane SCOTTO, subdélégation de signature est donnée à :

- Madame Isabelle COMMIEN épouse LIBAN, directrice des services pénitentiaires de classe exceptionnelle, adjointe au directeur interrégional ;
- Monsieur Michael MERCI, directeur hors classe des services pénitentiaires, secrétaire général,
- Madame Clémentine PERSET épouse SCOTTO, conseillère d'administration de la justice, cheffe du département ressources humaines et des relations sociales ;
- Madame Stéphanie CAMPS épouse BEKE, attachée principale d'administration de l'Etat, adjointe de la cheffe du département des ressources humaines et des relations sociales ;
- Madame Emilie BARBIER, attachée d'administration contractuelle, cheffe de l'unité suivi masse salariale et effectifs ;
- Madame Claudia FERREIRA-CAETANO, secrétaire administrative contractuelle, adjointe à la cheffe de l'unité suivi masse salariale et effectifs ;
- Madame Julie LUGUET, secrétaire administrative, unité suivi masse salariale et effectifs ;
- Monsieur Ahmed BELMOSTEFA, attaché principal d'administration de l'Etat, chef de l'unité relations sociales et environnement professionnel ;
- Madame Angélique ZAKINE, secrétaire administrative de classe normale, adjointe au chef de l'unité relations sociales et environnement professionnel ;
- Madame Séverine ABAGUY, attachée d'administration de l'Etat, cheffe de l'unité gestion administrative et financière ;
- Madame Nassyra HOMASSEL, attachée d'administration de l'Etat, adjointe à la cheffe de l'unité gestion administrative et financière ;
- Madame Hala JALLOUL, attachée d'administration de l'Etat, cheffe de l'URFQ;
- Monsieur Ludovic GROSPERRIN, lieutenant pénitentiaire, adjoint à la cheffe de l'unité recrutement, formation et qualifications, chef du CETOP de Fleury-Mérogis ;
- Madame Asmine ASSOUMANY, secrétaire administrative, cheffe de pôle gestion administrative et paie ;
- Madame Ghizlane RAZZAKH, secrétaire administrative, responsable de suivi de la masse salariale et des indemnités ;
- Madame Marie-Ange DURAGRIN, secrétaire administrative, gestion paie ;
- Madame Cathy CEBE, secrétaire administrative, gestion paie ;
- Madame Na-Hawa GUINDO, secrétaire administrative, gestion paie ;
- Monsieur Sébastien RIBLET, secrétaire administratif, gestion paie ;
- Madame ZIMMER-VAQUEZ Christine, secrétaire administrative, gestion paie ;
- Madame Gwadeline MATHAR, adjointe, administrative, gestion paie ;
- Monsieur Senthyl BLAMPAIN, adjoint administratif, gestion paie ;
- Madame Laura RODRIGUES, adjointe administrative, gestion paie ;

- Madame Mélissa LAPOINTE, adjointe administrative, gestion paie ;
- Madame Virginie BOUDON, adjointe administrative, gestion paie ;
- Madame Neully NEMORIN, adjointe administrative, gestion paie ;
- Madame Stéphy RAVI, adjointe administrative, gestion paie ;
- Madame Brigitte SOLON, attachée d'administration, cheffe de l'unité discipline et contentieux ;
- Madame Laure HUET, attachée d'administration contractuelle, experte juridique ;

Pour :

- Tous les actes de gestion des personnels des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire mentionnés à l'arrêté du 12 mars 2009.

### Article 3

Subdélégation est également donnée à :

Monsieur Bruno CLEMENT	DSP, chef d'établissement	CP Paris-La Santé
Madame Isabelle GOMEZ	DSP, adjointe du chef d'établissement	CP Paris-La Santé
Monsieur Patrick COMTAT	Attaché d'administration, responsable de la gestion déléguée	CP Paris-La Santé
Madame Bénédicte RIOCREUX	DSP, cheffe d'établissement	CD Melun
Monsieur Antonin GAYTON	DSP, adjoint à la cheffe d'établissement	CD Melun
Monsieur Thomas DESTRIGNEVILLE	Attaché, responsable des services administratifs et financiers	CD Melun
Monsieur Dimitri BESNARD	DSP, chef d'établissement	CP Meaux-Chauconin
Madame Amy MIRAT	DSP, adjointe du chef d'établissement	CP Meaux-Chauconin
Madame Christiane NEBOT LINON	Attachée d'administration	CP Meaux-Chauconin
Monsieur Olivier PIPINO	DSP, chef d'établissement	CP Réau
Madame Karine SCHWICKERT	DSP, adjointe du chef d'établissement	CP Réau
Madame Nadiège JOLY	Attachée, responsable des services administratifs et financiers	CP Réau
Madame Myriam PRIN	Capitaine pénitentiaire CS, chef d'établissement	CSL Melun
Monsieur Christophe FESTIN	Capitaine pénitentiaire CN, adjoint de la cheffe d'établissement	CSL Melun
Madame Karine VERNIERE	DSP, cheffe d'établissement	CP Bois-d'Arcy
Madame Isabelle LORENTZ	DSP, adjointe de la cheffe d'établissement, adjointe à la cheffe d'établissement	CP Bois-d'Arcy
Monsieur Frédéric JEANNOT	DSP, chef du service RH	CP Bois-d'Arcy
Madame Isabelle BRIZARD	DSP, cheffe d'établissement	MC Poissy
Madame Laurence BARTHEL	DSP, adjointe de la cheffe d'établissement	MC Poissy
Madame Binta THIAM	Attachée, responsable des services administratifs et financiers	MC Poissy
Madame Souad BENCHINOUN	DSP, cheffe d'établissement	EPM Porcheville

Madame Julia DOMERGUE	DSP, adjointe au chef d'établissement	EPM Porcheville
Monsieur Kamal ABDELLI	Commandant pénitentiaire, chef d'établissement	MA Versailles
Madame Christelle DELOZE	Capitaine pénitentiaire CS, adjointe du chef d'établissement	MA Versailles
Monsieur Christophe DEBARBIEUX	DSP, chef d'établissement	CP Fleury-Mérogis
Monsieur Yvan BARON	DSP, adjoint au chef d'établissement	CP Fleury-Mérogis
Monsieur Jocelyn POULLET	Attaché, adjoint chef du service RH	CP Fleury-Mérogis
Monsieur Vincent VIRAYE	Capitaine pénitentiaire CS, chef d'établissement	CSL Corbeil
Monsieur Rodrigue BOSQUET	Capitaine pénitentiaire CN, adjoint au chef d'établissement	CSL Corbeil
Monsieur Christophe LOY	DSP, chef d'établissement	CP des Hauts de Seine
Madame Cécile MARTRENCAR	DSP, adjointe au chef d'établissement	CP des Hauts de Seine
Madame Maryline BAYE	Attachée, responsable des services administratifs et financiers	CP des Hauts de Seine
Monsieur Pascal SPENLE	DSP, chef d'établissement	CP Seine-Saint-Denis
Monsieur David LANGLOIS	DSP, adjoint au chef d'établissement	CP Seine-Saint-Denis
Monsieur Nathanaël DA-COSTA	Attaché, responsable des services administratifs et financiers	CP Seine-Saint-Denis
Monsieur Elphège ZAMBA	Capitaine pénitentiaire CS, chef d'établissement	CSL Gagny
Monsieur Albert MENDY	Capitaine pénitentiaire CN, adjoint au chef d'établissement	CSL Gagny
Monsieur Jimmy DELLISTE	DSP, chef d'établissement	CP Fresnes
Madame Asmaa LAARRAJI-RAYMOND	DSP, adjointe du chef d'établissement	CP Fresnes
Madame Tania ZAMORE	Attachée, chef du service RH	CP Fresnes
Madame Sylvie PAUL	DSP, chef d'établissement	EPSN Fresnes
Monsieur Patrick HOARAU	DSP, chef d'établissement	CP Osny-Pontoise
Monsieur Thomas BENESTY	DSP, adjoint au chef d'établissement	CP Osny-Pontoise
Madame Véronique DREVET ép. BOITEUX	Attachée, responsable des services administratifs et financier	CP Osny-Pontoise
Monsieur Yannick LE-MEUR	DPIP, directeur fonctionnel du SPIP	SPIP 75
Madame Cécile DURAND	DPIP, adjointe du directeur fonctionnel du SPIP	SPIP 75
Madame Sandra DIETRICH	Attachée d'administration de l'Etat	SPIP 75
Monsieur Franck SASSIER	DPIP, directeur fonctionnel de SPIP	SPIP 77
Monsieur Ahmed CHAOUKI	DPIP, adjoint du directeur fonctionnel du SPIP	SPIP 77
Madame Sabrina M'HOUMADI	Attachée d'administration de l'Etat	SPIP 77

Madame Alexandrine BORGEAUD MOUSSAID	DPIP, directrice fonctionnelle du SPIP	SPIP 78
Madame Blandine GROS-BONNIVARD	DPIP, adjointe de la directrice fonctionnelle du SPIP	SPIP 78
Madame Fanny-Jacqueline LAINE	Attachée d'administration de l'Etat	SPIP 78
Monsieur Edouard FOUCAUD	DPIP, directeur fonctionnel de SPIP	SPIP 91
Madame Stéphanie PELLEGRINI	DPIP, adjointe du directeur fonctionnel du SPIP	SPIP 91
Madame Virginie NOUAILLE	DPIP, directrice fonctionnelle du SPIP	SPIP 92
Madame Stephanie LANGLAIS	DPIP, adjointe de la directrice fonctionnelle du SPIP	SPIP 92
Monsieur Jean-Pierre DUROU	Attaché d'administration de l'Etat	SPIP 92
Monsieur Hervé MONNET	DPIP, directeur fonctionnel du SPIP	SPIP 93
Monsieur Xavier FRANDON	DPIP, adjoint du directeur fonctionnel du SPIP	SPIP 93
Madame Frédérique BOULIN-MONTOIS	Attachée d'administration	SPIP 93
Madame Patricia THEODOSE	DPIP, directrice fonctionnelle du SPIP	SPIP 94
Madame Sophie BUROSSE	DPIP, adjointe de la directrice fonctionnelle du SPIP	SPIP 94
Madame Jeannie NOAH	DPIP, directrice fonctionnelle du SPIP	SPIP 95
Madame Stéphanie BALDASSI	DPIP, adjointe de la directrice fonctionnelle du SPIP	SPIP 95
Madame Virginie DUMONT	Attachée d'administration	SPIP 95
Madame Emilie ROLLOT	DSP, directrice des équipes de sécurité pénitentiaires	Siège DISP
Madame Claire-Amélie BERTRAND	DSP, cheffe de l'ARPEJ	Siège DISP
Madame Sabrina BELHAOUARI	Attachée, responsable administrative et financière ARPEJ ;	Siège DISP
Monsieur Théo GOMEZ	DSP, directeur placé, chef de la MAC	Siège DISP

- Pour les fonctionnaires titulaires, stagiaires et contractuels de toutes catégories :
  - Procès-verbaux d'installation ;
  - Les congés annuels ;
  - Les autorisations d'absence ;
  - Les congés maternité et paternité ;
  - Les décisions d'ouverture, de versement et d'autorisation du CET ;
  - Les décisions d'attribution et de fin de versement de l'indemnité pour charges pénitentiaires majorée, d'indemnité de fonctions et d'objectifs et de toute autre indemnité ;
  - La gestion des demandes de remboursement complémentaire de soins ;
  - Les décisions d'octroi de cures thermales ;

- Les décisions d'accorder aux agents relevant de leur autorité le bénéfice de l'article 11 de la loi n°83-634 du 13/07/1983 relative à la protection statutaire ; et pour désigner les avocats chargés de défendre les intérêts de ces derniers ;

#### **Article 4**

Le directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris et les personnes mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

#### **Article 5**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France.

Le présent arrêté fait l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs des préfectures de Paris, de Seine et Marne, des Yvelines, de l'Essonne, des Hauts de Seine, de la Seine Saint Denis, du Val de Marne et du Val d'Oise.

Fait à Fresnes, le 14/10/2024

Le directeur interrégional,  
Stéphane SCOTTO / SIGNE le 14/10/24

Préfecture de la région d'Ile-de-France,  
préfecture de Paris-Secrétariat général aux  
politiques publiques

IDF-2024-10-17-00005

Arrêté portant délégation de signature aux  
agents de la préfecture de la région  
d'Ile-de-France, préfecture de Paris et de la  
direction régionale et interdépartementale de  
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt  
d'Ile-de-France, porteurs ou référents de la carte  
d'achat

### **Arrêté**

portant délégation de signature aux agents de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris et de la direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile-de-France, porteurs ou référents de la carte d'achat

Le préfet de la région d'Ile-de-France,  
Préfet de Paris,  
Commandeur de la Légion d'honneur,  
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2023-209 du 27 mars 2023 relatif à l'exécution de la dépense publique par carte d'achat ;

Vu l'arrêté ministériel du 5 mai 2021 portant nomenclature des pièces justificatives des dépenses de l'Etat ;

Vu l'arrêté préfectoral n° IDF-2023-12-20-00005-75-2023-12-20-00010 du 20 décembre 2023 portant organisation de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris ;

Vu le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Marc GUILLAUME en qualité de préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Pierre-Antoine MOLINA, préfet, secrétaire général aux politiques publiques de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris ;

Vu le décret du 7 septembre 2022 portant nomination de M. Christophe NOEL DU PAYRAT, préfet, directeur de cabinet du préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris ;

Vu le décret du 4 juillet 2022 portant nomination de Mme Claire CHAUFFOUR-ROUILLARD, préfète, secrétaire générale aux moyens mutualisés de la préfecture de la région Ile-de-France, préfecture de Paris ;

Vu le décret du 31 octobre 2023 portant nomination de Madame Adeline SAVY, cheffe de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;

Vu le décret du 30 janvier 2024 portant nomination de Monsieur Marc ZARROUATI en qualité de directeur adjoint de cabinet du préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris ;

Vu l'arrêté ministériel du 29 août 2022 portant nomination de M. Christophe JEAN, administrateur de l'Etat hors classe, en qualité d'adjoint à la préfète, secrétaire générale aux moyens mutualisés de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris ;

Vu l'arrêté ministériel du 30 janvier 2024 portant nomination de Mme Hélène CROZE, adjointe au préfet, secrétaire général aux politiques publiques à la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris ;

Vu la décision ministérielle du 6 septembre 2022 portant affectation de Mme Cindy LEONI, sous-préfète, en qualité de chargée du pilotage de la cérémonie d'ouverture des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 auprès du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, à compter du 31 août 2022 ;

### **ARRETE**

**Article 1 :** Délégation de signature est accordée aux agents de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris et de la direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile-de-France, qui sont porteurs de la carte d'achat nominative et qui figurent dans le tableau en annexe 1 du présent arrêté, afin d'utiliser cette carte pour ordonnancer les dépenses qu'ils règlent au profit d'un prestataire ou d'un fournisseur, dans le cadre de leurs attributions et de leurs compétences respectives ainsi que dans la limite fixée par cette annexe.

**Article 2 :** Délégation de signature est accordée aux agents de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, qui sont référents de la carte d'achat et qui figurent dans le tableau en annexe 2 du présent arrêté, afin d'ordonnancer vis-à-vis du comptable les dépenses réalisées par les agents de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, porteurs de la carte d'achat et qui sont rattachés au centre de facturation FAC7500075 - CHORUS PARIS, dont ils ont la responsabilité.

**Article 3** : L'arrêté n° IDF-2024-08-01-00003 du 1<sup>er</sup> août 2024 portant délégation de signature aux agents de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris et de la direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile-de-France, porteurs ou référents de la carte achat est abrogé

**Article 4** : La préfète, secrétaire générale aux moyens mutualisés de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris (échelon de la région d'Ile-de-France), accessible sur le site internet de la préfecture à l'adresse : [www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france](http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france), et qui entrera en vigueur le lendemain de sa publication

Fait à Paris, le 17 octobre 2024

Le préfet de la région d'Ile-de-France,  
Préfet de Paris,

*signé*

Marc GUILLAUME

portant délégation de signature aux agents de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, et de la direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile-de-France, porteurs ou référents de la carte d'achat

Porteurs de carte d'achat	Services de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris	Programme carte d'achat	Montant TTC maximum par transaction	Montant TTC maximum par transaction
			Niveaux 1 et 1 bis	Niveau 3
			(dépenses non couvertes par un marché public formalisé)	(dépenses couvertes par un marché public ou une convention UGAP)
<b>Cabinet</b>				
Christophe NOEL DU PAYRAT	Cabinet	MININT - ATE REGION IDF	3 500,00 €	
Marc ZARROUATI	Cabinet	MININT - ATE REGION IDF	500,00 €	
Adeline SAVY	Cabinet	MININT - ATE REGION IDF	1000,00 €	
Antoine MARMIER	Cabinet	MININT - ATE REGION IDF	1000,00 €	1 000,00 €
Alexandre DIE	Cabinet/Service de la représentation de l'Etat	MININT - ATE REGION IDF	2000 €	
Alicia SALAUN	Cabinet/Service de la représentation de l'Etat	MININT - ATE REGION IDF	2 000,00 €	
Henri BOURGEOIS	Cabinet/Service de la représentation de l'Etat/Bureau du protocole et des déplacements	MININT - ATE REGION IDF	3 000,00 €	
Hugo MARIN	Cabinet/Service de la représentation de l'Etat/Bureau du protocole et des déplacements	MININT - ATE REGION IDF	500,00 €	
Christèle MATHIS	Cabinet/Service de la représentation de l'Etat/Bureau des décorations et de l'intendance	MININT - ATE REGION IDF	2 000,00 €	2 000,00 €
Christelle MONTEAGUDO	Cabinet/Service régional de la communication interministérielle	MININT - ATE REGION IDF	2 000,00 €	
Charles XARDEL	Cabinet/Service régional de la communication interministérielle	MININT - ATE REGION IDF	2 000,00 €	
<b>Secrétariat général aux politiques publiques (SGAPP)</b>				
Pierre-Antoine MOLINA	SGAPP	MININT - ATE REGION IDF	2 000,00 €	2 000,00 €
Hélène CROZE	SGAPP	MININT - ATE REGION IDF	500,00 €	
Cindy LEONI	SGAPP	MININT - ATE REGION IDF	1 000,00 €	1 000,00 €

Porteurs de carte d'achat (suite)	Services de la préfecture de la région d'Ile-de- France, préfecture de Paris	Programme carte d'achat	Montant TTC maximum par transaction	Montant TTC maximum par transaction
			Niveaux 1 et 1 bis	Niveau 3
			(dépenses non couvertes par un marché public formalisé)	(dépenses couvertes par un marché public ou une convention UGAP)
<b>Secrétariat général aux moyens mutualisés</b>		<b>(SGAMM)</b>		
Claire CHAUFFOUR- ROUILLARD	SGAMM	MININT - ATE REGION IDF	2 000,00 €	
Christophe JEAN	SGAMM	MININT - ATE REGION IDF	1 000,00 €	
Magali MASSA	SGAMM/Service général du soutien opérationnel	MININT - ATE REGION IDF	6000,00€ (	
Brice BOINOT	SGAMM/Service général du soutien opérationnel/Bureau des affaires administratives et financières	MININT - ATE REGION IDF		40 000,00 €
Fabrice D'HERTOGE	SGAMM/Service général du soutien opérationnel/Bureau du soutien de la DRAC	MININT - ATE REGION IDF	4 000,00 €	4000,00 €
Sébastien L'AMOUR	SGAMM/Service général du soutien opérationnel/ Bureau des moyens et de la logistique	MININT - ATE REGION IDF	5 000,00 €	
Thierry LAIGLE	SGAMM/Service général du soutien opérationnel/Bureau des moyens et de la logistique	MININT - ATE REGION IDF	5 000,00 €	
Patrice LE CLECH	SGAMM/ service général du soutien opérationnel/Bureau des moyens et de la logistique	MININT - ATE REGION IDF	500,00 €	
Claudine MEHENNAOUI	SGAMM/Service général du soutien opérationnel/Bureau des moyens et de la logistique	MININT - ATE REGION IDF	20 000,00 €	5 000,00 €
Nadir MOUTFI	SGAMM / Service général du soutien opérationnel/ Bureau des moyens et de la logistique	MININT - ATE REGION IDF	1 000,00 €	2 000,00 €
Tejpal SINGH	SGAMM/Service général du soutien opérationnel/Bureau des moyens et de la logistique	MININT - ATE REGION IDF	2 000,00 €	2 000,00 €
Rafik SASSI	SGAMM/Service général du soutien opérationnel/Bureau des moyens et de la logistique	MININT - ATE REGION IDF	2 000,00 €	
Thibault JOURDAIN DE MUIZON	SGAMM/Service Ressources Humaines	MININT - ATE REGION IDF	500,00 €	
<b>DRIA AF</b>				
Mylène TESTUT-NEVES	DRIA AF	MININT - ATE REGION IDF	1 000,00 €	

Annexe 2 de l'arrêté du 17 octobre 2024

portant délégation de signature aux agents de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, et de la direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile-de-France, porteurs ou référents de la carte d'achat

<b>Référents carte d'achat</b>	<b>Service de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris</b>	<b>Programme carte d'achat</b>	<b>Centre de facturation</b>
Sandrine IRAGABA	Secrétariat général aux moyens mutualisés/Service des achats et des finances	MININT - ATE REGION IDF	FAC7500075 - CHORUS PARIS
Anne LAVERGNE	Secrétariat général aux moyens mutualisés/Service des achats et des finances	MININT - ATE REGION IDF	FAC7500075 - CHORUS PARIS
Nathalie HARLES	Secrétariat général aux moyens mutualisés/Service des achats et des finances	MININT - ATE REGION IDF	FAC7500075 - CHORUS PARIS

Préfecture de la région d'Ile-de-France,  
préfecture de Paris-Secrétariat général aux  
politiques publiques

IDF-2024-10-17-00006

Arrêté portant délégation de signature aux  
agents du centre de services partagés régional de  
la préfecture de la région d'Ile-de-France,  
préfecture de Paris, en matière  
d'ordonnancement et d'exécution budgétaire

### **Arrêté**

portant délégation de signature aux agents du centre de services partagés régional de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, en matière d'ordonnancement et d'exécution budgétaire

Le préfet de la région d'Île-de-France,  
Préfet de Paris,  
Commandeur de la Légion d'honneur,  
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment ses articles 20-1 et 69-5 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° IDF-2023-12-20-00005-75-2023-12-20-00010 du 20 décembre 2023 portant organisation de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris ;

Vu le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Marc GUILLAUME en qualité de préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris ;

Vu le décret du 4 juillet 2022 portant nomination de Mme Claire CHAUFFOUR-ROUILLARD, préfète, secrétaire générale aux moyens mutualisés de la préfecture de la région Île-de-France, préfecture de Paris ;

### **ARRETE**

**Article 1er : I-** Délégation de signature est donnée en matière d'ordonnancement et d'exécution budgétaire, à Mme Sandrine IRAGABA, attachée principale d'administration, cheffe du centre des services partagés régional et ordonnateur secondaire délégué du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, au sens de l'article 20-1 du décret du 29 avril 2004 susvisé, pour transcrire dans le système d'information financière de l'État toutes les décisions d'ordonnancement de dépenses et de recettes des services compétents, pour lesquelles le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, est ordonnateur secondaire de droit ou en vertu d'une délégation de gestion.

À ce titre, elle est autorisée, pour tout acte sans limite de montant, à :

- saisir et valider les actes relatifs aux engagements juridiques ;
- saisir et valider les actes relatifs aux demandes de mise en paiement ;
- saisir et valider les actes relatifs aux recettes ;
- saisir et valider les actes relatifs aux immobilisations ;
- requérir l'intervention du support technique de l'agence pour l'informatique financière de l'Etat.

**II-**Délégation de signature est donnée, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, pour tout acte sans limite de montant, pour saisir et valider les actes relatifs aux engagements juridiques, les demandes de mise en paiement, les recettes, les immobilisations, pour intervenir auprès du support technique, pour constater ou certifier le service fait dans le progiciel CHORUS, à :

- 1) Mme Anne LAVERGNE, contractuelle, adjointe à la cheffe du centre de services partagés régional ;

- 2) Mme Dalila MANSOURI, agente de catégorie B, cheffe de la section « gestion des actes complexes » du centre de services partagés régional ;
- 3) Mme Nora ATTABI, agente de catégorie B, adjointe à la cheffe de la section « gestion des actes complexes » du centre de services partagés régional ;
- 4) M. Fabrice SILENE, agent de catégorie A, chef de section du centre de services partagés régional ;
- 5) Mme Nadine SANT'ANA SIMOES, agente contractuelle de catégorie B affectée au centre de services partagés régional.

**III-** Délégation de signature est donnée, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, pour tout acte dont le montant est strictement inférieur à 1 500 000 € pour saisir et valider les actes relatifs aux engagements juridiques, les demandes de mise en paiement, les recettes, les immobilisations, pour intervenir auprès du support technique, et pour constater ou certifier le service fait dans le progiciel CHORUS, aux agents de catégorie C affectés au centre de service partagés régional dont les noms suivent :

- 1) Mme Jamila BELALIA,
- 2) Mme Djenette GUESSOUM,
- 3) Mme Leïla HARIK,
- 4) Mme Lucienne MARIN,
- 5) Mme Astrid SIMAT,
- 6) Mme Fadila TOUIL.

**IV-** Délégation de signature est donnée en qualité d'ordonnateur secondaire délégué du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, d'une part pour tout acte sans limite de montant, pour saisir les actes relatifs aux engagements juridiques, les demandes de mise en paiement, les recettes, les immobilisations, pour constater ou certifier le service fait dans le progiciel Chorus, et, d'autre part, pour tout acte dont le montant est strictement inférieur à 1 500 000 euros, pour assurer une suppléance des agents mentionnés aux I à III du présent article concernant la validation pour les actes relatifs aux engagements juridiques, aux demandes de mise en paiement, aux recettes et aux immobilisations, aux agents de catégorie C affectés au centre de services partagés régional dont les noms suivent :

- 1) M. Frédéric DESELVA,
- 2) Mme Djamila FOURDACHON,
- 3) M. Mickael GILBERT,
- 4) Mme Annie LAUNAY,
- 5) Mme Chelsy MARIN,
- 6) M. Patrick de SOUZA.

**V-** Délégation de signature est donnée, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, pour tout acte sans limite de montant, pour saisir les actes relatifs aux engagements juridiques, les demandes de mise en paiement, les recettes, les immobilisations, et pour constater ou certifier le service fait dans le progiciel CHORUS, aux agents de catégorie C du centre de services partagés régional dont les noms suivent :

- 1) Mme Carole ABAUZIT,
- 2) Mme Hélène ACHARD,
- 3) Mme Jacqueline CHANDRAMOHAN,
- 4) M. Bertrand COMPAGNAT,
- 5) Mme Hawa DIALLO
- 6) Mme Nadjat DOUMA,
- 7) Mme Jacqueline ERIN,
- 8) Mme Eliada Gloria HOUNKPEVI,
- 9) M. Jérôme LACHIVER,
- 10) Mme Delly LE GAL.

**Article 2** : L'arrêté n° IDF-2024-09-19-00002 du 19 septembre 2024 portant délégation de signature aux agents du centre de service partagé régional de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, en matière d'ordonnancement et d'exécution budgétaire, est abrogé.

**Article 3** : La préfète, secrétaire générale aux moyens mutualisés de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris (échelon de la région d'Ile-de-France), accessible à l'adresse : [www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france](http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france) et qui entrera en vigueur le lendemain de sa publication.

Fait à Paris, le 17 octobre 2024

Le préfet de la région d'Ile-de-France,  
Préfet de Paris,

*signé*

Marc GUILLAUME

Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2024-10-17-00001

Arrêté du 17 octobre 2024 portant délégation de signature à monsieur Julien LALIVE, chef de la division des personnels enseignants (DPE) du rectorat de Créteil

**Arrêté du 17 octobre 2024 portant délégation de signature à monsieur Julien LALIVE, chef de la division des personnels enseignants (DPE) du rectorat de Créteil**

**LA RECTRICE DE L'ACADEMIE DE CRETEIL**

- VU** le code de l'éducation et notamment son article D. 222-20 ;
- VU** le décret du 13 juillet 2023 nommant madame Julie BENETTI rectrice de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté du 9 août 2004 portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'éducation aux recteurs d'académie en matière de gestion des personnels enseignants, d'éducation, d'information et d'orientation de l'enseignement du second degré ;
- VU** l'arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 15 octobre 1986 modifié, portant délégation de pouvoirs aux recteurs d'académie en matière de gestion des personnels relevant de la direction des personnels enseignants des lycées et des collèges, ensemble les statuts applicables à ces personnels ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 23 juillet 2019 nommant monsieur Vincent ALBAUD, attaché principal d'administration de l'État, au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 19 février 2021 nommant madame Marie-Françoise DESJARDINS, attachée d'administration de l'État, au rectorat de l'académie de Créteil à compter du 1<sup>er</sup> mars 2021 ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 15 janvier 2024 portant nomination et détachement de monsieur Julien LALIVE, personnel de direction, dans l'emploi d'administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (AENESR), en tant que chef de la division des personnels enseignants au sein du rectorat de l'académie de Créteil à compter du 1<sup>er</sup> février 2024 ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 9 septembre 2024 plaçant monsieur Florent DARD, personnel de direction, en position de détachement dans les corps des attachés d'administration de l'Etat, au grade d'attaché principal d'administration ;
- VU** les arrêtés du préfet de la région d'Ile-de-France n° 2023-07-18-00001 du 18 juillet 2023 portant délégation de signature à madame Julie BENETTI, rectrice de l'académie de Créteil, en matière de contrôle de légalité des établissements publics locaux d'enseignement rattachés à la région d'Ile-de-France dans le ressort de l'académie de Créteil et n° 2023-07-18-00002 du 18 juillet 2023 portant délégation de signature à madame Julie BENETTI, rectrice de l'académie de Créteil, en matière d'ordonnancement secondaire ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 1<sup>er</sup> septembre 2010 nommant monsieur Denis ALTHAPARRO, attaché d'administration de l'État au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 14 septembre 2011 nommant madame Anouk JACOB-KHARAT, attachée d'administration de l'État au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 23 août 2012 nommant madame Cécile CAPIA-CAMBOUNET, attachée d'administration de l'État au rectorat de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 11 mai 2022 affectant madame Samira TIFRAOUINE, attachée d'administration de l'État, au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 18 juillet 2023 nommant madame Camille GUIBERT attachée d'administration de l'État, adjointe au chef de la division des personnels enseignants au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 8 décembre 2023 nommant madame Sylvie TROUSSET, attachée d'administration de l'État, adjointe au chef de la division des personnels enseignants au rectorat de l'académie de Créteil ;

**VU** l'arrêté rectoral en date du 14 février 2024 nommant madame Stéphanie GOLOVINE, attachée d'administration de l'État, cheffe de service au sein de la division des personnels enseignants au rectorat de l'académie de Créteil ;

## **ARRETE**

### **ARTICLE 1 :**

Délégation de signature est donnée à **monsieur Julien LALIVE**, chef de la division des personnels enseignants, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et compétences les actes suivants :

- les décisions mettant fin aux fonctions des contractuels ;
- les arrêtés portant recrutement des auxiliaires et contractuels ;
- les arrêtés portant titularisation, reclassement, prolongation ou renouvellement de stage ;
- les décisions accordant ou refusant les congés de mobilité, de formation professionnelle, les autorisations d'exercice des fonctions à temps partiel (dont les cessations progressives d'activité), les congés bonifiés ;
- les décisions accordant ou refusant la disponibilité, le congé parental et la mise en position d'accomplissement du service national ;
- les autorisations portant cumul d'emplois et de rémunérations ;
- les arrêtés accordant les congés de longue maladie ou les congés de longue durée ;
- les décisions de réintégration et d'affectation après congés de longue maladie ou congés de longue durée ;
- les décisions de réintégration et d'affectation après congés de grave maladie ;
- les décisions relatives aux congés dans le cadre d'un accident de service ou d'une maladie professionnelle ;
- la notation et la promotion de grade des personnels relevant de la direction des personnels enseignants et l'avancement d'échelon ;
- les arrêtés de mouvement et d'affectation des personnels titulaires et stagiaires, les arrêtés concernant des personnels touchés par une mesure de carte scolaire et les arrêtés d'affectation des personnels auxiliaires ;
- les arrêtés portant ouverture des droits à la prise en charge des frais de changement de résidence ;
- les décisions relatives au compte personnel de formation ;
- les décisions portant cessation définitive de fonctions, admission à la retraite, constatation des démissions et constatation de l'abandon de poste ;
- les contrats de recrutement de personnels non titulaires sur des emplois vacants et des fonctions de suppléance ;
- les convocations et les ordres de mission pour les personnels appelés à siéger aux commissions administratives paritaires académiques et à participer aux groupes de travail ;
- les documents et courriers concernant la paye.

## **ARTICLE 2 :**

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Julien LALIVE, délégation de signature est donnée à :

- **Mesdames Camille GUIBERT et Sylvie TROUSSET**, adjointes au chef de division et **monsieur Vincent ALBAUD**, adjoint au chef de division,
- **Mesdames Cécile CAPIA-CAMBOUNET, Marie-Françoise DESJARDINS, Stéphanie GOLOVINE, Anouk JACOB-KHARAT et Samira TIFRAOUINE** et **messieurs Denis ALTHAPARRO et Florent DARD**, chefs de service,

à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions et compétences, tous actes relatifs à la gestion courante des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation.

## **ARTICLE 3 :**

Sont exclus du champ de la présente délégation les actes portant suspension de fonctions, sanction disciplinaire, licenciement ou radiation des cadres.

## **ARTICLE 4 :**

Le présent arrêté abroge l'arrêté du 25 mars 2024.

## **ARTICLE 5 :**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 17 octobre 2024

La rectrice de l'académie de Créteil

Signé

Julie BENETTI

Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2024-10-17-00002

Arrêté du 17 octobre 2024 portant délégation de signature à monsieur Freddy LEROUX, chef du département appui, conseil et suivi des établissements scolaires (DACSES) au rectorat de l'académie de Créteil



# ACADÉMIE DE CRÉTEIL

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Arrêté du 17 octobre 2024 portant délégation de signature à monsieur Freddy LEROUX, chef du département appui, conseil et suivi des établissements scolaires (DACSES) au rectorat de l'académie de Créteil**

## LA RECTRICE DE L'ACADEMIE DE CRETEIL

- VU** le code de l'éducation et notamment son article D. 222-20 ;
- VU** le décret du 13 juillet 2023 nommant madame Julie BENETTI rectrice de l'académie de Créteil ;
- VU** les arrêtés du préfet de la région d'Ile-de-France n° 2023-07-18-00001 du 18 juillet 2023 portant délégation de signature à madame Julie BENETTI, rectrice de l'académie de Créteil, en matière de contrôle de légalité des établissements publics locaux d'enseignement rattachés à la région d'Ile-de-France dans le ressort de l'académie de Créteil et n° 2023-07-18-00002 du 18 juillet 2023 portant délégation de signature à madame Julie BENETTI, rectrice de l'académie de Créteil, en matière d'ordonnancement secondaire ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 27 février 2024 nommant monsieur Freddy LEROUX, attaché principal d'administration, chef du département appui, conseil et suivi des établissements scolaires (DACSES) ;

## ARRETE

### **ARTICLE 1 :**

Délégation de signature est donnée à **monsieur Freddy LEROUX**, chef du département appui, conseil et suivi des établissements scolaires, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et compétences, tous les actes relevant de la compétence de la rectrice dans les matières suivantes :

- 1) Contrôle, pour la part qui revient à la rectrice d'académie, des actes des établissements publics locaux d'enseignement et de leurs chefs d'établissement ;
- 2) Correspondances ne faisant pas grief (transmissions, lettres d'informations).

### **ARTICLE 2 :**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 17 octobre 2024

La rectrice de l'académie de Créteil

Signé

Julie BENETTI